



Contestation de paternite et pension alimentaire

Par **audreysteve**, le **20/10/2013** à **23:47**

bonjour je vous explique l'histoire de mon ami lex de mon ami demande une pension alimentaire du jour au lendemain il la quitter pour infidelite elle est tombee enceinte il a reconnu l'enfant en croyant ke c'était le sien kan il la reconnu elle lui a annoncer je t'ai tromper elle lui demande 300 euro il a reçu 2 convocation il s'est pas presente cest a bar le duc et il habite a lyon na pas les moyens de se déplacer donc mon ami a des doutes sur la paternite de cet enfant puis un jour elle dit que cest lui un autre jour elle dit ke cest pas lui elle lui a envoye des sms sur portable et l'autre jour elle dit kelle sait pas kil est le père donc mon ami a des doutes il veut pas payer une pension si cest pas le sien et mem etre dispenser car elle le manipule un jour cest lui un jour cest pas lui un jour je sais pas ki cest donc on veut contester savoir la veriter et j'aimerai kel paye pour ses mensongesrn[fluo]merci[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **21/10/2013** à **03:19**

Bonjour, il est impératif de répondre à la convocation du tribunal sans quoi le juge prendra une décision sur les dires et preuves de la mère. Votre ami doit démontrer qu'il n'est peut être pas le père et demander un test de paternité que seul le juge peut ordonner. Après quoi soit il est le père et il devra verser une pension alimentaire en fonction des revenus et charges qu'il a, il faudra qu'il en apporte la preuve. Il aura aussi un droit de visite et d'hébergement sur l'enfant. Soit il n'est pas le père et il ne versera pas de pension, ni droit sur l'enfant et pourra demander à ce que son nom soit retiré du certificat de naissance. La seule chose à ne pas faire c'est d'ignorer la convocation, vordialemrnt

Par **amajuris**, le **21/10/2013** à **09:23**

bjr,rncomme il a reconnu cet enfant, il doit payer une pension alimentaire.rnsinon il doit exercer une action en contestation de paternité devant le tribunal.rncdt